

CLAE DE CERNEX – TARIF DE BASE ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Tarifs de base pour un QF entre 1401 – 1600 – voir page 2

Prestation	Détail	Tarif		
		Résident	Non-résident	QF
Frais d'inscription annuels pour le CLAE	Accès au CLAE et à la cantine par an, par enfant et par dossier	20,00 €	20,00 €	Non
Cantine	 Avec repas + garderie Avec repas fourni par la famille (cadre d'un PAI) + garderie 	6,90 € 4,90 €	6,90 € 4,90 €	Oui
Majoration réservation cantine dernière minute	Par repas	2,00€	2,00 €	Non
Périscolaire - Matin et après 17h00	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant	1,50 €	1,50 €	Oui
Compensation service de cantine	En cas de non-participation au service de cantine annuel	150,00 €	150,00€	Non
Périscolaire - Soir, la 1 ^{ère} 1/2 heure	Goûter inclus.	3,50 €	3,50 €	Oui
Majoration périscolaire enfant présent non-inscrit	Pour la 1 ^{ère} 1/2 heure indivisible, par enfant.	5,00 €	5,00 €	Non
Majoration pour dépassement de l'horaire de fermeture périscolaire et ALSH	Par tranche de 30 minutes entamée, par enfant.	15,00 €	15,00 €	Non
Accueil ALSH mercredi	 Matin (avec repas indissociable) - 7h30/13h00 Après-midi (sans repas) - 13h00/18h00 Journée complète - 7h30/18h00 	15,00€ 12,00 € 27,00 €	18,00 € 13,00 € 31,00 €	Oui
Accueil ALSH vacances et jours fériés de 7h30 à 18h00	Avec le repas du midi et un goûter inclus.Avec repas fourni par la famille dans le cadre d'un PAI.	27,00 € 25,00 €	31,00 € 29,00 €	Oui
Excursion pendant les vacances	Majoration pour transport + droit d'entrée			Non



CLAE DE CERNEX – GRILLE DE QUOTIENT FAMILIAL (QF) 2023 - 2024

Valeur du quotient familial	Coefficient à appliquer au tarif de base		
< 600	0.80		
601 - 800	0.85		
801 - 1100	0.90		
1101 - 1400	0.95		
1401 - 1600	1.00		
1601 - 1800	1.05		
1801 - 2000	1.10		
2001 - 2200	1.15		
> 2200	1.20		

Le Quotient Familial est applicable sur certaines prestations. Merci de fournir une attestation délivrée par la Caisse d'Allocations Familiales indiquant votre Quotient Familial. En l'absence de renseignements ou d'attestation, le coefficient maximum ci-dessus sera automatiquement appliqué.

Aucun remboursement rétroactif ne pourra être effectué.

Tarif adopté par le Conseil Municipal de Cernex dans sa séance du 04.07.2023